



MAIRIE
230 JAN. 2024
408 105
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
SPT

ARRETE n°349/2024 du 25 janvier 2024

Modifiant l'arrêté n°295/2022 réglementant temporairement la circulation sur la contre-allée de la RDP, en partant de MATATIA jusqu'à la ZI de la PUNARU'U.

AMPLIATIONS :

Commune de Punaauia	1
Intéressé	1
Police municipale	1
Gendarmerie	1
	4

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la délibération n° 85-1050/At du 24 juin 1985 portant réglementation générale sur la police de circulation routière ;
- VU la délibération n° 87-112/APF du 22 octobre 1987 modifiée portant délimitation des agglomérations sur les routes classées territoriales dans les communes des îles de la Société ;
- VU les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales définissant les pouvoirs du maire en matière de police de la circulation ;
- VU la demande de prolongation en date du 18 janvier 2024 de la société ECI ;
- VU les plans de situation et de signalisation ;

Considérant que les travaux à réaliser par la société ECI dans l'emprise de la route nécessitent de réglementer provisoirement la circulation pour assurer la sécurité du chantier et celle des usagers ;

ARRETE

Article 1 L'article 1 de l'arrêté n°295/2022 du 02 août 2022 est modifié comme suit :
L'entreprise ECI effectuera des travaux de calibrage et de tirage de câble, du vendredi 26 janvier 2024 au vendredi 20 décembre 2024, pour des travaux de jour, de 08h30 à 14h30, à l'exclusion des vendredis et samedis, des jours fériés et des jours où sont prévus des événements festifs autorisés par la Commune.

Acte rendu exécutoire
Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte a été déposé à la Subdivision Administrative le 30 JAN. 2024.....
et notifié le 29 JAN. 2024.....
Le Maire,

Simplicio LISSANT.



HÔTEL DE VILLE

Article 2 Les autres dispositions restent inchangées.



[Signature]
Simplicio LISSANT *[Signature]*

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

